

**COMPLÉMENT DE RÉPONSES
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE UC**

RÉSEAU INTÉGRÉ

10 INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Références

- (i) HQD-1, document 1, page 16.
- (ii) HQD-1, document 1, page 27, tableau 4.2.
- (iii) HQD-1, document 1, page 28, tableau 4.3.

Préambule

- (i) Avec les investissements prévus pour les années 2013 à 2015, le Distributeur s'assure d'atteindre la cible de 8 TWh. Jumelé au projet CATVAR et aux activités du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique (BEIÉ), ce sont environ 10 TWh en économies d'énergie électrique qui seront implantés à l'horizon 2015.

À compter de l'année 2016, et ce, afin de tenir compte de l'état évolutif du contexte de l'équilibre offre-demande, le Distributeur propose de combler le tiers de la croissance des ventes par des interventions en économie d'énergie. Sur la base de la prévision des ventes actuelle, cela représente des économies annuelles implantées variant de 0,6 TWh à 1,0 TWh sur l'horizon du Plan. Une telle modulation des interventions en économie d'énergie offre de la souplesse au Distributeur, mais exige aussi une planification soutenue de façon à s'ajuster rapidement au marché en temps opportun afin de capter le maximum d'opportunités au moindre coût.

- 10.1 Veuillez mettre à jour les tableaux 4.2 et 4.3, en ajoutant deux lignes qui indiqueront clairement : 1- les besoins visés par le plan avant les mesures d'efficacité énergétique envisagées dans la partie (i) du préambule, et 2- l'importance de ces mesures pour chacune des années (en TWh ou MW selon le cas).

Complément de réponse :

Le Distributeur rappelle que le déploiement du Plan d'approvisionnement se fait à partir des besoins après l'application des interventions en efficacité énergétique. À cet égard, le Distributeur a présenté dans la section 3 du Plan les hypothèses relatives aux interventions en efficacité énergétique qui ajouteront des économies d'énergie à l'horizon du Plan. Le Distributeur présente, strictement à des fins de planification, au tableau R-10.1, les économies d'énergie qui seront ajoutées annuellement.

**Tableau R-10.1
Économies d'énergie annuelles ajoutées (TWh)**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Économies d'énergie	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7	0,8	1,0	1,0	1,0

Par ailleurs, l'impact en puissance des interventions en efficacité énergétique sur les besoins en puissance est présenté en réponse à la question 11.1 de OC à la pièce HQD-3, document 9 (B-0034).